

**DEPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE
SAINT-SULPICE-DES-LANDES**

Inventaire des zones humides et des cours d'eau

Juin 2010



Etude réalisée par

dm.EAU SARL
Ferme de la Chauvelière
35150 JANZE
02.99.47.65.63
m.lea@dmeau.fr



Sommaire

I POURQUOI UN INVENTAIRE ?	4
1 Préserver des fonctions.....	4
2 Aspect réglementaire.....	6
II COMMENT FAIRE L'INVENTAIRE ?	8
1 Définition des zones humides	8
2 Méthode de délimitation	9
3 Définition des cours d'eau	11
4 Concertation.....	13
5 Caractérisation et cartographie des zones humides.....	14
6 Numérisation	15
7 Matériel	15
PRÉSENTATION DE L'INVENTAIRE.....	16
1 La zone d'étude	16
2 Les zones humides.....	17
3 Le réseau hydrographique.....	22
4 Synthèse des données.....	24
ANNEXE 1 : FORMAT ET DÉFINITION DES DONNÉES GÉOGRAPHIQUES.....	26
ANNEXE 2 : FICHES ZONES HUMIDES	29
ANNEXE 3 : RAPPEL RÉGLEMENTAIRE SUR LES ZONES HUMIDES ET LES COURS D'EAU.....	30

I Pourquoi un inventaire ?

I Préserver des fonctions

La dégradation de la qualité de l'eau par des pollutions diffuses (engrais, pesticides, assainissement, ...) et les inondations plus importantes, nous ont fait prendre conscience des rôles que les zones humides jouent dans notre environnement.

Elles jouent un **rôle de réservoir**, en raison de leur capacité de rétention d'eau.

Cette fonction est utile lors des crues, les zones humides permettant de limiter leur amplitude : les niveaux d'eau sont moins élevés dans les cours d'eau, même si la période de hautes eaux dure plus longtemps.

Elle est également nécessaire pour soutenir les débits des cours d'eau en période d'étiage, l'eau s'écoulant naturellement des zones humides aux cours d'eau, alors plus secs.

Cette capacité de stockage est d'autant plus intéressante que l'évaporation dans les zones humides est inférieure à celle qui a lieu, par exemple, dans les étangs.

Elles ont également un **rôle épurateur** sur l'eau qui les traverse. Ainsi, les nutriments comme les nitrates véhiculés par cette eau peuvent être consommés par des plantes ou par des bactéries. De plus, les zones humides atténuent les flux de phosphore et de matières en suspension, en favorisant la sédimentation des particules (stagnation de l'eau et ralentissement des circulations d'eau par les végétaux).

Elles ont également une action sur les flux de produits phytosanitaires, au même titre que les bandes enherbées.

Il ne faut cependant pas surestimer ce rôle de filtre au risque de modifier l'équilibre écologique ou de polluer la zone humide elle-même.

Les milieux humides sont souvent **riches en vie**, mais fragiles. De nombreuses espèces végétales et animales en dépendent directement ou indirectement. La suppression du caractère humide de ces zones (remblais, drainage, modification de la circulation d'eau, ...) entraîne la disparition inéluctable de ces espèces dépendantes de conditions particulières de vie dans ces espaces. D'autres moins spécifiques les utilisent comme zones de refuge, d'abreuvement ou de reproduction.

« En France les zones humides abritent 50 % des espèces d'oiseaux et 30 % des plantes menacées. »

Les zones humides sont des lieux d'interface entre l'eau souterraine et l'eau libre. Ce sont des sites sensibles dont la dégradation a obligatoirement un impact sur l'ensemble du réseau hydrographique aval et sur l'eau qui s'y écoule, aussi bien d'un point de vue qualitatif que quantitatif.

La figure 1 montre une partie de la diversité des zones humides que l'on peut rencontrer dans un bassin versant.

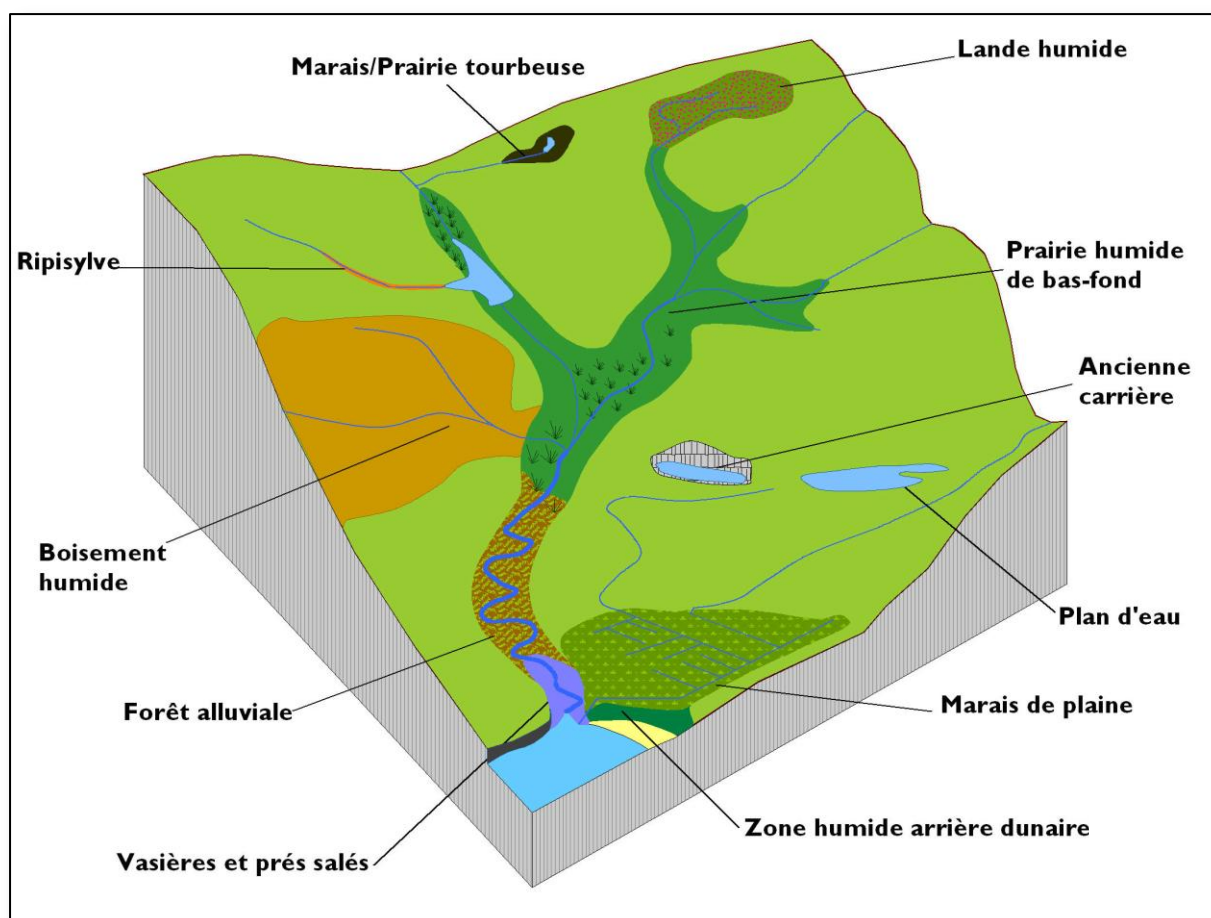


Figure 1 : Schéma général de localisation des zones humides sur un bassin versant

Les zones humides se situent généralement aux points bas d'un bassin versant¹, aux abords des cours d'eau, des plans d'eau ou sur le littoral. Elles peuvent aussi se trouver plus haut sur les versants à l'occasion d'une dépression topographique, d'une source.

Sur le massif armoricain le réseau hydrographique est constitué de nombreux cours d'eau de faibles débits (le chevelu) associés à un maillage fin de nombreuses petites zones humides.

A l'échelle communale leurs faibles surfaces laissent penser que leur intérêt est lui aussi limité, mais à l'échelle d'un bassin versant leur préservation est **indispensable** au bon fonctionnement de la globalité du réseau hydrographique.

La prise de conscience collective des multiples avantages que possèdent les zones humides s'est accompagnée d'une prise en considération forte dans la législation, de l'obligation de prendre en compte ces milieux dans le développement et l'aménagement du territoire.

¹ Le bassin versant, ou bassin hydrographique, est la surface qui recueille toutes les eaux de pluie arrivant à un cours d'eau.

2 Aspect réglementaire

La présente étude est réalisée dans le cadre d'une élaboration de PLU en cours ou future. La réglementation actuelle impose aux collectivités de préserver les milieux aquatiques de manière générale dans leurs politiques de développement. Une cartographie précise à l'échelle cadastrale est donc nécessaire à la prise en compte des zones humides.

Voici un bref rappel du contexte réglementaire (liste non exhaustive) :

<p>Loi n°92-3 du 3 janvier 1992 Loi sur l'eau</p>	<p>-Première définition des "zones humides" dans le Droit français (Art L. 211-1-1-1 du Code de l'Environnement) -Création des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) à l'échelle des Agences de bassin et des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) à l'échelle locale (Art. L. 212-1 du Code de l'Environnement)</p>
<p>SDAGE Loire-Bretagne approuvé par arrêté du 18 novembre 2009</p>	<p>Définition des objectifs majeurs pour une gestion équilibrée du bassin Loire-Bretagne, dont le chapitre 8 des orientations fondamentales qui vise à Préserver les zones humides et la biodiversité.</p>
<p>LOI n°2004-338 21 avril 2004 portant transposition la directive 2000/60/CE</p>	<p>Modification du code de l'urbanisme, les PLU, cartes communales et SCOT doivent être compatibles avec les SDAGE et SAGE</p>
<p>SAGE Vilaine approuvé par arrêté préfectoral le 1er avril 2003</p>	<p>Préconisation de réalisation d'un inventaire, à la charge des communes, des zones humides et des cours d'eau dans le but de les intégrer dans les documents d'urbanisme d'ici au 1er avril 2008 ou lors de la modification des documents d'urbanisme</p>
<p>Loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux</p>	<p>Reconnaissance de l'intérêt général de la préservation et de la gestion des zones humides (article 127) Cohérence obligatoire entre les politiques publiques avec la préservation des zones humides, notamment dans le cadre des SAGE (Art. L. 211-1-1 du Code de l'Environnement)</p>
<p>Arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement</p>	<p>Précision des critères de définition et de délimitation des zones humides. Guide méthodologique, listes de plantes hygrophiles, d'habitats et de sols caractérisant les zones humides.</p>

2.1 Classement dans les documents d'urbanisme

Les zones humides de l'ensemble de la commune sont identifiées par une trame spécifique sur la carte général du zonage au 1/5000^{ème}. En fonction de la valeur écologique de la superficie, de la situation et des prescriptions du SAGE quand il existe, les terrains sont classés en zone N pour assurer une protection plus forte des milieux humides et aquatiques.

Le règlement d'urbanisme prévoit au minimum une interdiction d'affouillement et d'exhaussement du sol et d'une interdiction de construire sur les zones humides.

D'une manière générale les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les prescriptions du SADGE Loire-Bretagne à défaut de SAGE.

2.2 Police de l'eau

La « nomenclature eau » liste les Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA) ayant un impact potentiel sur l'eau et les milieux aquatiques, soumis au régime de déclaration ou d'autorisation.

Tous travaux affectant une zone humide (assèchement, mise en eau, remblai ou imperméabilisation) sont soumis à déclaration ou autorisation selon superficie de la zone humide concernée.

L'inventaire des zones humides que nous réalisons se veut au plus proche des critères réglementaires utilisés par la police de l'eau. Pour des raisons pratiques l'inventaire doit permettre à la commune de planifier ses aménagements en fonction de son territoire dans le respect des équilibres écologiques des milieux aquatiques.

Attention cependant le travail effectué à l'échelle 1/5000 sur toute la superficie communale doit être précisé au moment des aménagements afin de répondre aux exigences réglementaires à l'échelle du projet. Lors de l'élaboration conjointe des documents d'urbanisme et de l'inventaire des zones humides certains secteurs prévus à l'aménagement peuvent être visités plus en détails.

II Comment faire l'inventaire ?

I Définition des zones humides

Les zones humides sont caractérisées selon des critères de végétation (référentiel européen CORINE Biotope) **et d'hydromorphie des sols** (caractérisation pédologique).

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 définit les zones humides comme :

"Des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année".

L'arrêté du 24 juin 2008 précise les caractéristiques de la végétation, des habitats et des sols des zones humides. Il présente également une méthodologie détaillée pour le travail de terrain.

I.1 La flore

L'eau est un facteur écologique primordial dans la distribution géographique locale des végétaux. Certaines plantes ne se développent que dans des sols saturés en eau toute l'année, sur des terrains périodiquement inondés, etc. ... d'autres au contraire ne supportent pas les sols gorgés d'eau, même pendant une courte période, elles permettent également de déterminer la fin de la zone humide par soustraction.

Cette propriété est mise à profit pour la détermination des zones humides, par l'identification d'espèces indicatrices. La liste d'espèces hygrophiles recensées par le Muséum d'histoire naturelle en annexe de l'arrêté du 24 juin 2008 sert de référence.



Photo 1 : Laiche hérissée, Epilobe hirsute, Jonc glauque et Peucedan à feuille en lanière se rencontrent dans les prairies humides.

Attention toutefois, les usages du sol dans les espaces agricoles ont une grande influence sur la composition de la flore. En fonction des usages, il convient d'analyser le site plus en profondeur en réalisant des sondages à la tarière pour caractériser le sol si la flore ne permet pas de conclure sur le statut de la zone.

1.2 Le sol

L'hydromorphie est une illustration de la présence d'eau, permanente ou temporaire circulant dans le sol, caractérisée par la présence de tâches d'oxydes de fer dans les horizons superficiels.



Tâches rouille de fer ferrique (Fe^{3+})

Coloration gris-bleutées de fer ferreux (Fe^{2+})

Photo 2: Mise en évidence de traces d'hydromorphie lors d'un sondage à la tarière

Une tarière est utilisée pour réaliser des sondages à faible profondeur (0,5 à 1m maximum). La recherche de traces d'hydromorphie permet de confirmer le caractère humide des terrains où la végétation caractéristique est plus difficilement identifiable (terrains cultivés, prairie fauchée, prairie temporaire).

Comme pour la végétation, les activités humaines ont un impact sur le sol et peuvent influencer l'intensité des traces d'hydromorphie. Les sols labourés présentent un horizon superficiel plus aéré qui diminue l'intensité des traces d'hydromorphie.

2 Méthode de délimitation

Après une analyse détaillée des photos aériennes, des cartes IGN, des données géographiques disponibles, et un repérage des zones humides potentielles, le travail de terrain consiste à délimiter précisément les zones humides effectives selon les critères pédologiques et/ou botaniques.



Figure 3 : Repérage des zones humides potentielles sur photos aériennes

Travail de terrain,
analyse des données
et numérisation



Figure 2 : Carte des zones humides effectives et des cours d'eau.

Chaque zone repérée comme potentiellement humide est visitée à pied. En premier lieu, une analyse rapide de la flore dominante est effectuée. :

Si plus de 50 % des espèces, représentant au moins un recouvrement cumulées de plus de 50% du sol, sont hygrophiles, la flore est considérée comme caractéristique d'une zone humide.

Une analyse globale du site est souvent nécessaire pour proposer une limite à la zone humide. Des sondages à la tarière de part et d'autre de la limite supposée de la zone humide permettent d'infirmer les observations faites sur la flore.

Si les traces d'hydromorphie débutant dans les 50 premiers centimètres du sol se prolongent et s'intensifient en profondeur, le sol est considéré comme caractéristique d'une zone humide.

Les critères pédologiques sont plus complexes à analyser, la vision du sol n'est que ponctuelle. Les traces d'hydromorphie sont d'intensité et de morphologie variable selon le type de sol, même si le massif armoricain reste sensiblement homogène sur ce dernier point. Le « Référentiel pédologique – 2008 » de Denis Baize, Michel-Claude Girard, Association française pour l'étude du sol (AFES), nous sert de référence.

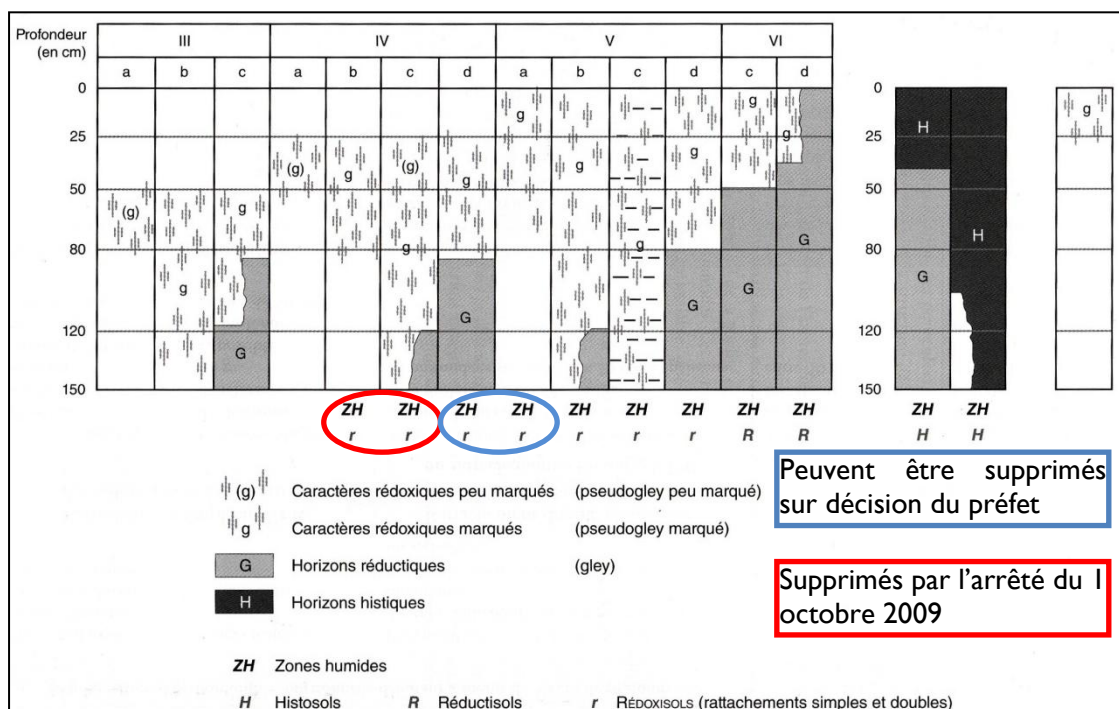


Figure 4 : Classes d'hydromorphie, GEPPA 1981 – Extrait du « Référentiel pédologique 2008 »

Comme le montre le schéma ci-dessus, certains sols présentant des nappes perchées sont plus délicats à analyser, des sondages jusqu'à 1 mètre de profondeur sont parfois nécessaires pour rendre compte du fonctionnement hydrologique. Selon l'épaisseur, la situation dans le profil pédologique et l'intensité des traces d'hydromorphie, le sol est classé en zone humide ou non. C'est donc l'ensemble du profil pédologique qui doit être analysé.

La composition de la flore et les caractéristiques du sol sont les deux critères les plus pertinents pour visualiser la limite de la zone humide, mais dans tous les cas, une analyse globale du site est nécessaire. Le relief, le mode d'alimentation en eau, les aménagements ou tous facteurs pouvant avoir une influence sur la zone humide doivent être pris en compte pour sa caractérisation et sa délimitation.

3 Définition des cours d'eau

Les **cours d'eau** ne sont pas définis réglementairement comme les zones humides. Les différents SAGE du bassin Loire-Bretagne proposent souvent des critères proches pour la définition des cours d'eau. Les critères suivants sont reconnus par les acteurs de terrain sur le massif armoricain.

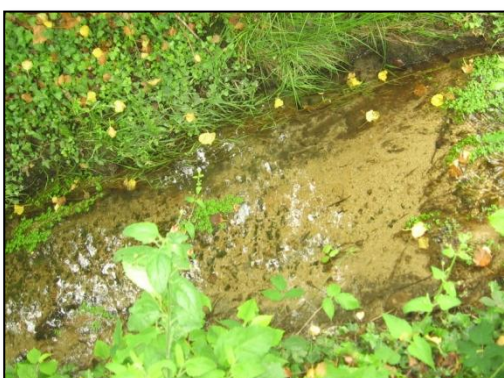


- **Talweg** : ou fond de vallon. Point bas du relief qui recueille les eaux du versant.

- **Ecoulement indépendant** : Si après 8 jours sans pluie ou avec moins de 10 mm de pluie l'écoulement perdure, il est considéré indépendant selon le SAGE Vilaine.

- **Berges** : Au moins une dizaine de centimètres de berges.

Photo 3 : Sur la photo ci contre, ce ruisseau non identifié sur les cartes IGN présente une berge de plus de 10 cm



- **Substrat** : Le lit d'un cours d'eau est différent d'un simple fond de fossé, un tri des particules lié au transport sédimentaire s'opère en fonction de l'hydrodynamisme de l'écoulement. (zones calmes=particules fines, zones agitées=particules grossières)

Photo 4 : Le sable transporté et trié par ce ruisseau est caractéristique.



- **Vie aquatique** : Poissons, invertébrés, plantes aquatiques. Ils sont présents toute ou partie de l'année

Photo 5 : Le cresson des fontaines est caractéristique des zones de source et d'écoulement lent.

C'est donc une analyse détaillée de l'hydrologie, de la morphologie et de la biologie des écoulements qui est nécessaire. Trois ou quatre de ces cinq critères sont nécessaires pour définir le cours d'eau.

La période de prospection est importante. A l'étiage (fin juillet à septembre) de nombreux cours d'eau sont à sec, la vie aquatique a disparu temporairement, alors qu'en hiver il est parfois difficile de trouver une fenêtre météo favorable, sans pluie, et durable. En dehors de la période d'étiage qui semble à éviter pour les inventaires de cours d'eau, la durée de l'inventaire (3 à 5 mois) doit permettre d'évaluer le réseau hydrographique à différentes périodes de l'année.



Cet écoulement identifié dans une prairie humide au mois de février pourrait ressembler à un cours d'eau. Plusieurs éléments manquent cependant. Il n'y a pas de berge et l'écoulement est plus ou moins diffus. Il n'y a pas de substrat, l'eau s'écoule sur l'herbe. Et enfin l'écoulement n'est pas indépendant des pluies puisqu'il s'arrête quelque jours après les épisodes pluvieux (photo prise par temps pluvieux)

Photo 6 : Ecoulement dans une pâture à juncs en période de crue

Comme pour les zones humides, le travail de terrain permet de réaliser une analyse détaillée de chaque cours d'eau potentiel. Il s'agit d'analyser les critères définissant le cours d'eau (Berge, substrat, etc..) mais également l'alimentation en eau, l'entretien, la topographie et la géologie qui peuvent être des facteurs déterminants de la morphologie, de la biologie et de l'hydrologie de l'écoulement.

La figure ci-dessous permet de mieux comprendre où les indices des zones humides et cours d'eau sont relevés.

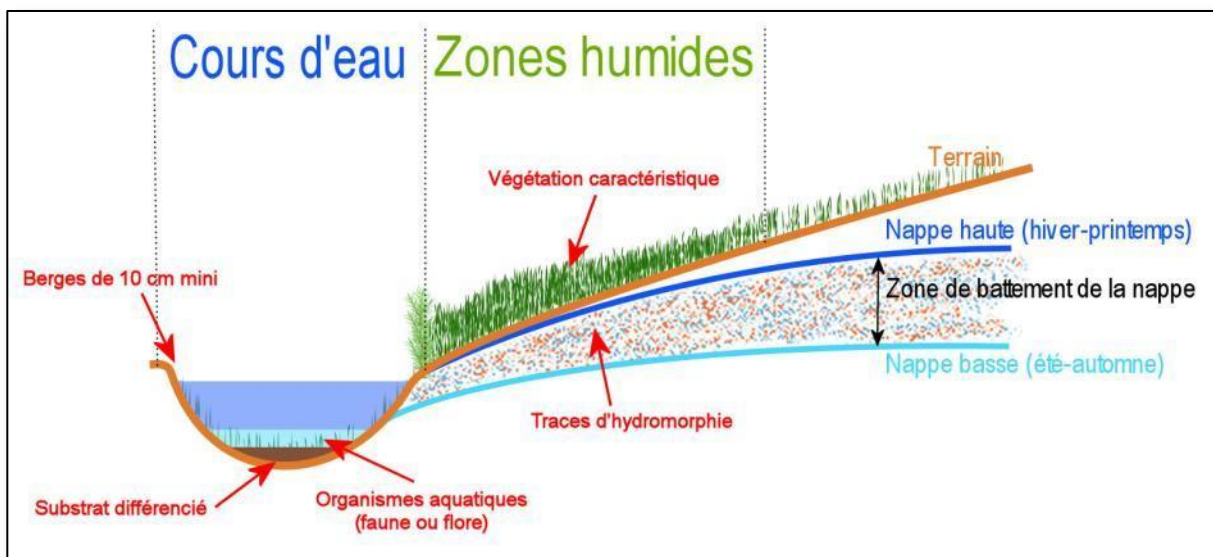


Figure 5 : Schéma de principe d'une zone humide et cours d'eau associé

4 Concertation

Cet inventaire des zones humides se place dans une démarche de concertation avec la population de la commune. Dès la première entrevue, un comité technique local composé notamment d'usagers locaux, de pêcheurs, d'agriculteurs, d'associations de protection de la nature et de membre du conseil est mis en place. Il pilote et porte les réflexions sur le travail de cartographie des zones humides.

Ce comité technique est consulté à plusieurs reprises au cours de l'étude. Des réunions de présentation du travail en cours permettent au groupe de pilotage de guider le technicien en charge de l'inventaire. Les connaissances locales sont mises à profit lors de ces réunions.

L'inventaire débute par une réunion publique d'information qui détaille le déroulement et les objectifs de l'étude. L'information des exploitants agricoles est indispensable. Ils sont conviés par courrier à participer à la réunion.

Mois 1	Une réunion d'information publique. Avec invitation des exploitants agricoles Pré-repérage de terrain
Mois 2	1^{ère} présentation groupe de travail (travail sur carte incomplète) Terrain accompagné en groupe par zone ou seul
Mois 3	2^{ème} présentation au groupe de travail (finalisation de la carte) Affichage publique
Mois 4	Permanence publique Validation par le conseil municipal

Suivant les caractéristiques de la commune la durée d'inventaire est variable (3 à 6 mois).

Des visites de terrain avec des membres du comité de pilotage sont organisées si au cours du travail d'élaboration de la carte des désaccords surviennent avant la validation par le conseil municipal.

La consultation publique se termine par un affichage de la carte en mairie pendant deux semaines. Une permanence d'une demi-journée est organisée à la fin de la période l'affichage pour répondre et recueillir les observations.

L'inventaire définitif est approuvé par une délibération du conseil municipal.

5 Caractérisation et cartographie des zones humides

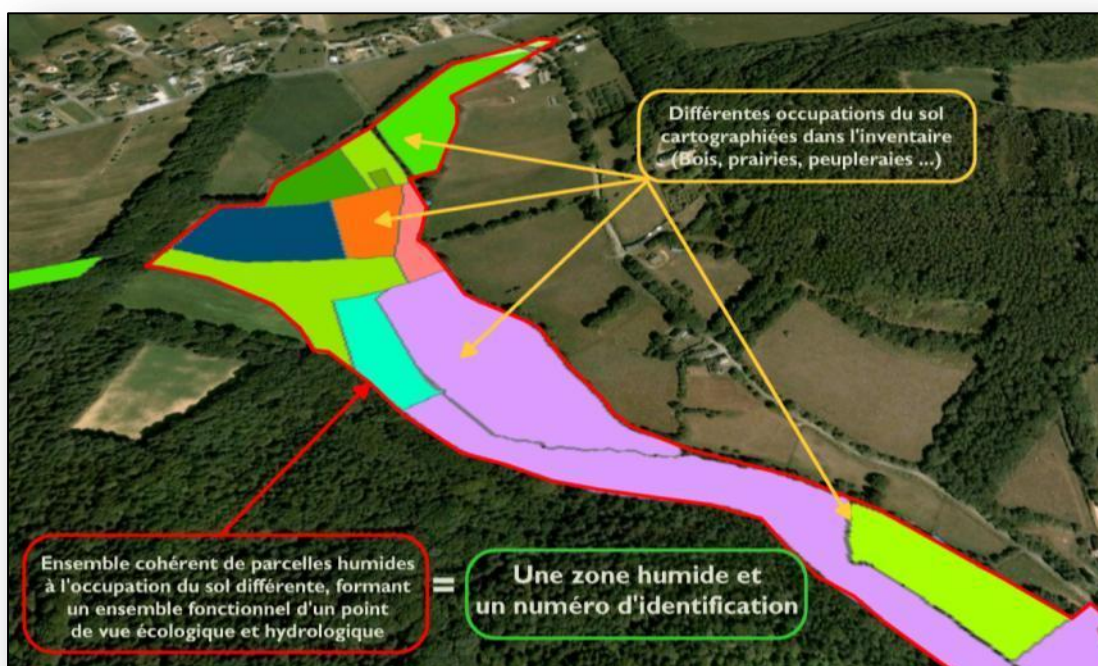
La typologie du code CORINE Biotope (référentiel européen) a été choisie pour caractériser les zones humides inventoriées, en fonction de la végétation rencontrée qui traduit les conditions écologiques d'origine naturelle ou anthropique.

La carte au 1/5000^{ème} fournie avec ce rapport utilise ce référentiel pour représenter les différentes formations végétales. C'est la zone humide qui est caractérisée quelque soient les limites parcellaires.

Une zone humide au sens large est un ensemble plus ou moins complexe de milieux humides (prairies, bois, mares) proche géographiquement et ayant des caractéristiques communes. La délimitation de ces ensembles à l'échelle communale est plus ou moins arbitraire mais permet de faciliter la description des milieux par secteur. Les zones humides forment parfois une trame continue de milieux humides le long du réseau hydrographique.

Les éléments suivants sont pris en compte pour délimiter les ensembles « zone humide »

- **La continuité de la zone humide.**
- **Le régime hydraulique dominant (bord de cours d'eau, zone humide perchée, zone d'émergence, plan d'eau et bordure, ...).**
- **La proximité géographique des différents groupements végétaux.**



Chaque zone humide possède un numéro d'identifiant unique en lien avec des données informatiques décrivant la zone. Le format et la définition des données géographiques est fourni dans l'annexe II.

L'atlas des zones humides fourni avec le rapport contient l'ensemble des données cartographiques sur les zones humides et les cours d'eau. Les fiches sont incluses dans la base de données fournit avec le rapport sur CD-rom au format Access.

6 Numérisation

La cartographie des zones humides ne peut aujourd'hui qu'être traitée à travers les outils modernes de visualisation et de production de données géoréférencées, les SIG (Systèmes d'information géographique).

La numérisation, étape cruciale du traitement de l'information géographique, doit répondre à des règles topologiques strictes :

- Pour les zones humides cela signifie que les différents éléments ne doivent pas se superposer et ne doivent pas contenir de lacune.
- Pour les cours d'eau le réseau ne doit pas présenter de discontinuité depuis l'amont vers l'aval.

D'autres règles plus techniques ne sont pas abordées ici, notamment concernant la construction du réseau hydrographique. Le CCTP « inventaire cours d'eau » du SAGE Vilaine est une référence minimum en matière de numérisation des données concernant le réseau hydrographique.

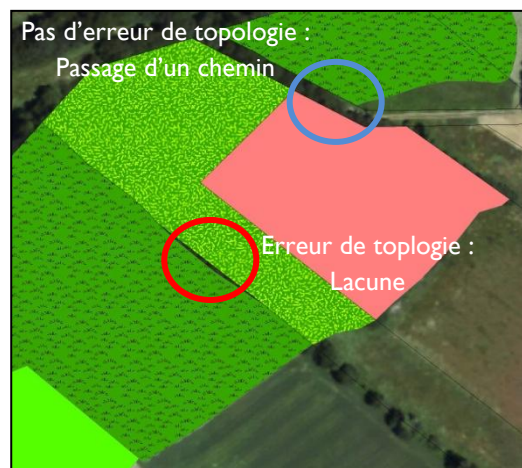


Figure 7 : Illustration d'une erreur topologique classique - La lacune

Le respect des règles topologiques est indissociable du travail sur SIG trop souvent utilisé comme simple outil de dessin. Ces règles sont une base minimum pour le partage et la réutilisation de ces données dans d'autres programmes d'études ou d'aménagement.

7 Matériel

Terrain

- Tarière à main Edelman (sondage jusqu'à 1m20)
- GPS Magellan Explorist 200
- Appareil photo numérique

Cartographie

- Logiciel Arcview 9.1
- Cadastre numérisé
- Scan 25 et orthophoto IGN
- Traceur Design jet 500 plus (format A0 +)

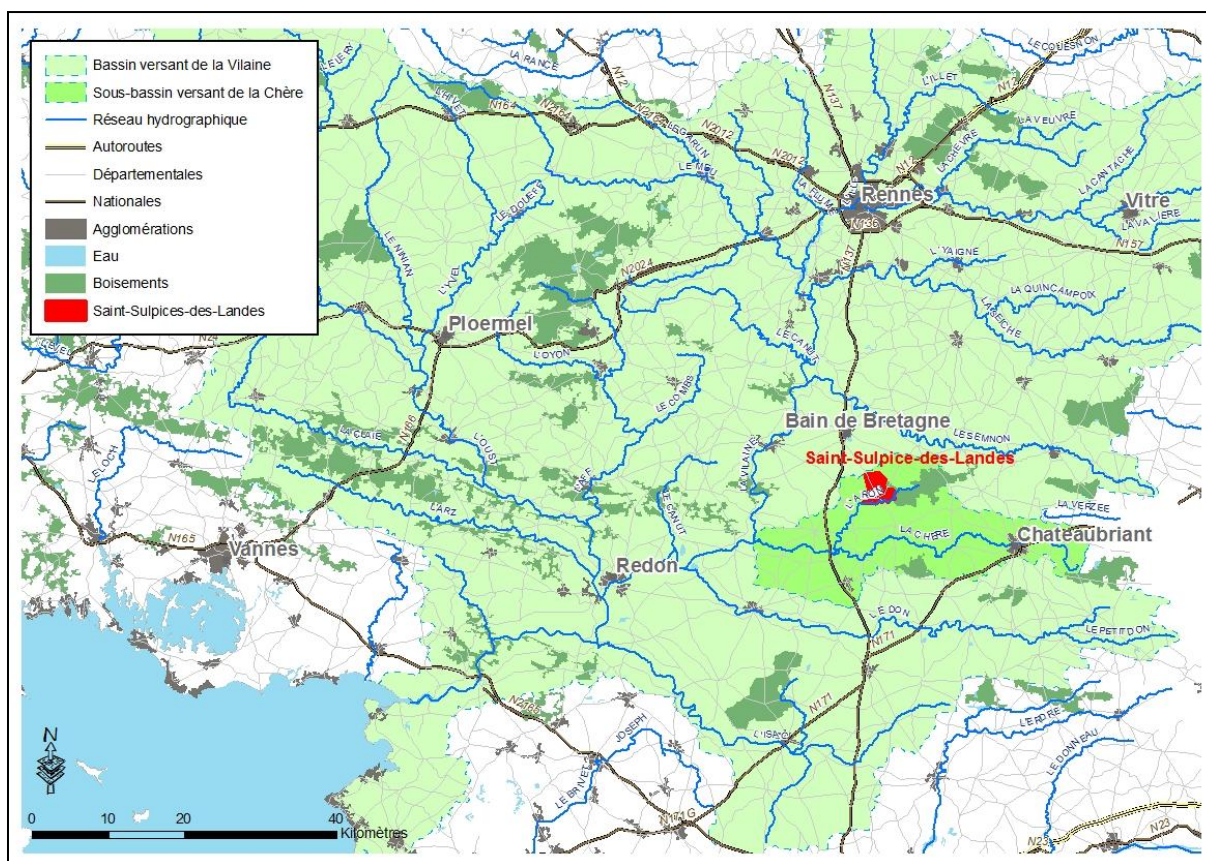
Bibliographie de référence :

- « Quatre flores de France » de Paul Fournier
- « Flore d'Europe occidentale » de Marjorie Blamey et Christopher Grey-Wilson
- « Référentiel pédologique 2008 » de Denis Baize et Michel-Claude Girard.
- Annexe I.1 (sols) 2.1 (espèces) et 2.2 (habitats) de l'arrêté du 24 juin 2008

Présentation de l'inventaire

I La zone d'étude

La commune de Saint-Sulpice-des-Landes se situe sur rive médiane nord du bassin versant de la Chère, affluent de la Vilaine. La commune appartient au département de l'Ille et Vilaine en limite avec le département de la Loire atlantique.



Carte 1 : Situation de la commune

La superficie totale de la commune est de 1120 ha. Cette commune rurale de 700 habitants est essentiellement tournée vers les activités agricoles qui occupent la majeure partie de son territoire. On note la présence d'une ancienne carrière et d'un centre sportif départemental de vol en planeur.

Le relief de la commune est doucement vallonné et ne présente pas ou très peu de secteur de forte déclivité. Les pentes moyennes sont de l'ordre de 3%.

Selon le recensement agricole de 2000, les activités agricoles orientées vers l'élevage et la polyculture, occupent environ 90% de la superficie communale. Les espaces boisés ne sont pas très nombreux et de faible superficie. On note cependant la présence de la forêt de Teillay en limite nord-est de la commune.

La commune est entièrement située sur la sous bassin versant de la rivière l'Aron, un des principaux affluents de la Chère. Le socle géologique du secteur est principalement dominé par des formations

2 Les zones humides

L'atlas des zones humides fourni avec le rapport contient l'ensemble des données cartographiques sur les zones humides et les cours d'eau.

2.1 Description général des habitats

La typologie présentée ci-dessous reprend des appellations courantes, facilement assimilables par le public, qui simplifient la typologie du code CORINE utilisée pour la cartographie.

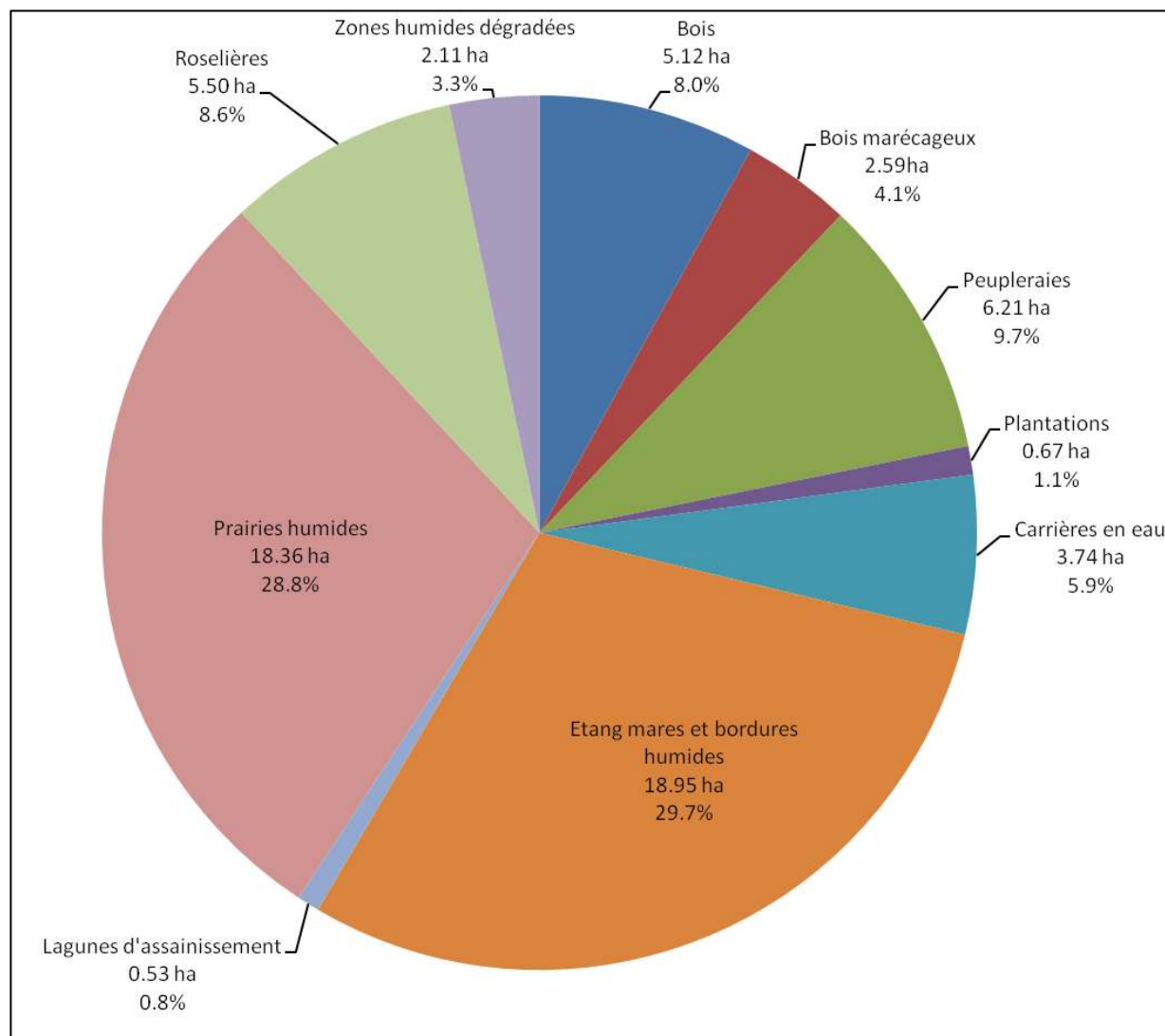


Figure 8 : Répartition et surface (ha) des zones humides de Châteaubriant

63,78 hectares de zones humides, de mares et de plans d'eau ont été recensés sur la commune de Saint-Sulpice-des-Landes. En excluant les lagunes d'assainissement recensées au plan général des zones humides, la surface de zones humides est de **63,25 ha** soit **5,6 % de la superficie communale**.

Prairies et mégaphorbiaies

Les prairies humides représentent presque 30% des zones humides sur la commune. Les différents habitats prairiaux recensés sont assez peu variés, et essentiellement composé de prairie pâturée à jonc et de prairies temporaires humides.

- **37.2 - 37.241 – 37.217 Prairies humides eutrophes, pâtures à grand jonc prairies à jonc diffus**, sont les typologies de prairies les plus représentées sur la commune. Ces prairies sont caractérisées par la présence d'une flore hygrophile eutrophe (Jonc Diffus, Renoncule rampante, Lotier des marais, Agrostide stolonifère...). Les espèces présentes dans ces prairies sont communes mais leur composition floristique peut être variée. Une partie de ces prairies sont régulièrement cultivées (maïsiculture) dans un cycle de 3 à 5 années de prairies suivies d'une culture. Les amendements, les fertilisations et l'usage de produit phytosanitaire tendent à limiter la diversité floristique de ces prairies. Elles ont cependant un rôle hydrologique (régulation) non négligeable qu'il convient de préserver.
- **37.22 Prairies à jonc acutiflore**, sur des sols plus acides et méso à oligotrophes. Leur composition varie en fonction de l'intensité de pâturage, de fauche. Ce sont des prairies plus anciennes en générales, presque toujours en herbe. On ne les retrouve qu'en deux points de la commune, en tête de bassin versant. Elles couvrent moins de 1% des prairies humides.
Elles correspondent souvent à des terrains amendés et fertilisés de manière modérée. Sur la commune les communautés observées tendent plus vers les communautés eutrophes des prairies à jonc diffus que vers les prairies oligotrophes du *Junco-molinion*.

A noter que dans toutes ces prairies, la composition floristique est fortement influencée par le pâturage qui favorise la densité de jonc diffus et de jonc aggloméré, donnant un aspect « typique » aux prairies.

- **37.5 prairies de transition à hautes herbes (mégaphorbiaies)** correspondent à des prairies peu entretenues ou abandonnées récemment. Les communautés de bordure des cours d'eau (37.71) forment souvent des bandes trop étroites pour être cartographiées. Aucune prairie de ce type n'est recensée sur la commune.

Roselières, bordure des eaux et plan d'eau

Les habitats de bordure des étangs des mares et des ruisseaux sont bien représentés sur la commune. Ils occupent souvent des marges étroites difficilement cartographiables à l'échelle de référence (1/5000). Mais ici, l'ancien étang de la Pille vidangé accueille une grande roselière de plus de 5ha, soit 8% des zones humides de la commune. Il serait intéressant de mener une réflexion sur le devenir de cet ancien étang. (Maintient en roselière, gestion des niveaux d'eau, remise en eau...)

Les 61 mares, plans d'eau et étangs de la commune occupent 30% de la superficie des zones humides de la commune. Seulement 35 mares ont été recensées (superficie inférieure à 1000m²), mais elles restent le type de plan d'eau le plus fréquent sur la commune malgré leur superficie limitée. Elles sont favorables à la reproduction de la faune amphibienne même si la période de prospection n'a pas permis de mettre en avant la présence d'espèces rares ou protégées.

Un seul plan d'eau est situé au fil de l'eau d'un ruisseau, l'étang de la Serpaudais. Il s'étend sur plus de 3 ha et influence fortement les débits du ruisseau de la Planche Cleuze, en plus de créer un obstacle à la libre circulation de la faune aquatique.

Rappelons que les objectifs du SAGE Vilaine, toujours d'actualité dans le nouveau SDAGE Loire-Bretagne, sont de limiter la création de nouveaux plans d'eau. Ceux-ci posent des problèmes d'entretien (départ de fines, de poissons ou de plantes invasives lors des vidanges) et modifient également l'hydrologie des cours d'eau situés à proximité en augmentant la température des eaux superficielles rejetées au milieu récepteur et en diminuant les débits d'étiage. Ils favorisent également l'évaporation de l'eau et engendrent une perte de biodiversité par rapport aux milieux sur lesquels ils sont implantés (zones humides). La préservation d'une zone humide est préférable à la création d'un plan d'eau, tant du point de vue quantitatif que qualitatif pour la ressource en eau et la préservation des écosystèmes aquatiques et palustres.

L'atlas des zones humides au 1/5000 et la carte générale au 1/8000 permettent la visualisation de la position des étangs par rapport aux cours d'eau.

Bois

Qu'ils soient spontanés ou plantés, les espaces boisés recouvrent **23 % des zones humides** de la commune (**14,6 ha**). La moitié de ces boisements sont des plantations de peupliers mais également de résineux.

- **Les espaces boisés marécageux (44.9X)** qu'ils soient dominés par les saules ou l'aulne sont relativement peu représentés avec seulement **2,6 ha** de superficie, soit 4 % des zones humides. Ils sont tous situés à proximité de plan d'eau ou d'anciens plans d'eau (Étang de la Pille, étang de la Serpaudais) et en bordure de l'Aron. Le Saule roux-cendré et l'Aulne glutineux dominent la strate arborescente tandis que les laiches (Laiche paniculée, Laiche des rives) ou les roseaux (baldingère et phragmite) caractérisent la strate herbacée.

- **Bois humides, saulaies, bois de frêne et d'aulne (44, 44.1, 44.3)** : Les bois humide non marécageux sont caractérisés par les essences dominantes de la strate arborés. Quand le mélange entre les essences spontanées et les essences plantées est équilibré les bois sont codés sous le terme générique « Bois humides » 44.

Les plantations de peupliers et de résineux occupent le reste des boisements humides soit environ 50% des bois humides recensés.

Landes humides

Aucune lande humide n'a été recensée sur le territoire communal.

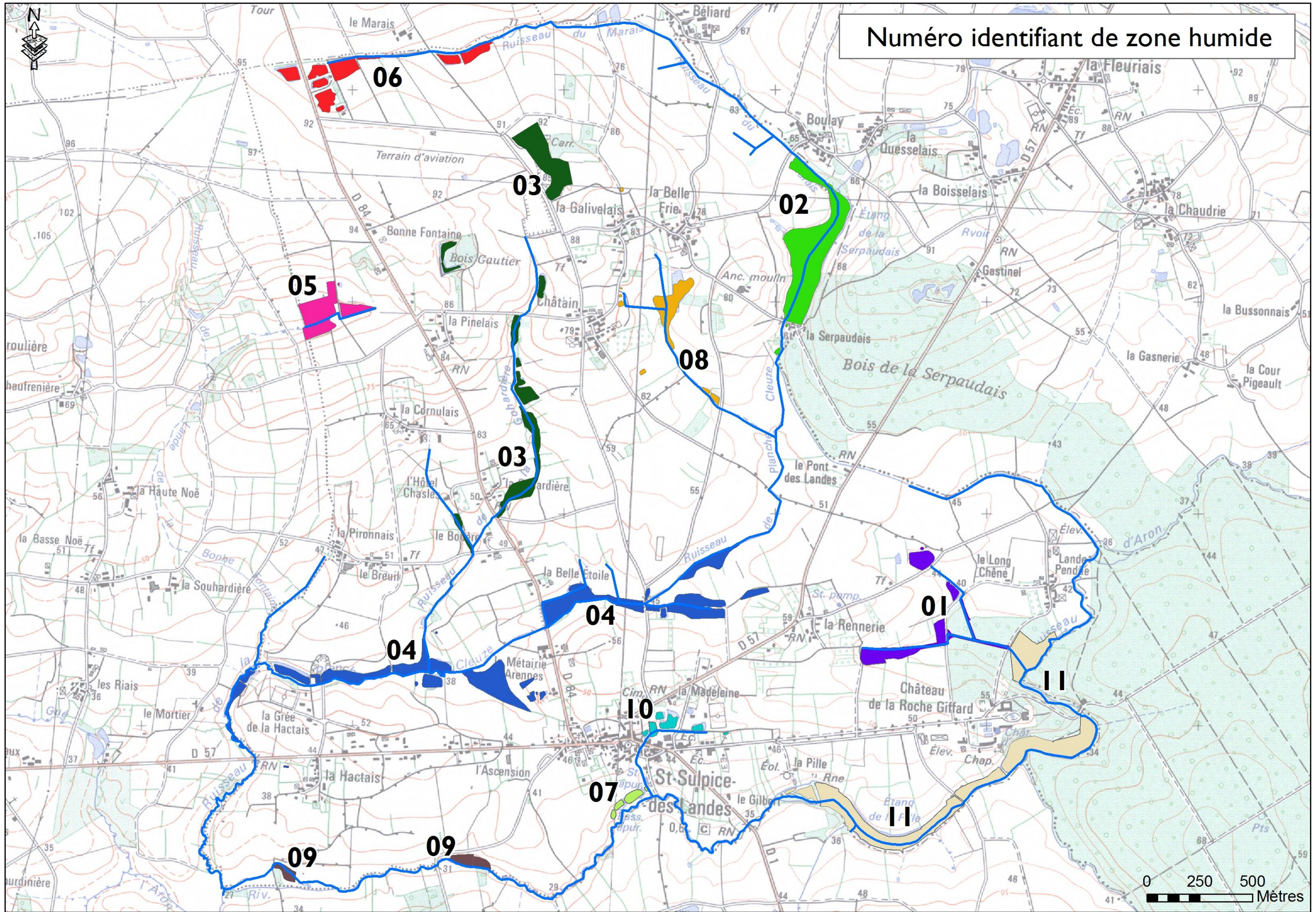
Zones humides dégradées

Les zones humides dégradées représentent **3,3% (2.1ha)** des zones humides. Elles sont composées d'espaces, partiellement remblayés, asséchés, mis en eau, cultivés, mais où les caractéristiques pédologique caractérisant les zones humides sont encore bien visibles (hydromorphie du sol).

Les zones humides cultivées et certaines prairies humides temporaires très pauvres en espèces (cultivées une année sur deux ou l'année n-1) sont classées dans cette catégorie. Ces milieux sont relativement fréquents en bordure des cours d'eau dans la partie basse des parcelles cultivées et dans les bandes enherbées. En l'absence de remblai de drainage et d'autres modifications importantes de l'hydrologie de la zone humide, l'arrêt de l'exploitation s'accompagne d'une modification de la flore qui se diversifie rapidement vers des communautés eutrophes hygrophiles. Le retour d'une flore hygrophile se fait d'autant plus rapidement que d'autres espaces humides proches abritent ces mêmes espèces.

Dans de nombreux cas, cette appellation zone humide dégradée fait donc état de la végétation une année donnée, et peu évoluée rapidement en fonction des rotations des cultures. Leur valeur écologique est faible mais elles peuvent cependant ralentir significativement les ruissellements.

Numéro identifiant de zone humide



3 Le réseau hydrographique

3.1 L'Inventaire des cours d'eau

Les cartes IGN au 1/25000 sont aujourd'hui souvent utilisées comme référence par les services de l'état pour la localisation des cours d'eau pérennes ou temporaires.

Le présent inventaire a permis de mettre en évidence des différences entre la réalité du terrain et ces cartes, avec notamment des divergences de tracé et des manques sur certaines cartes.

Deux cartes des modifications apportées sur le cours d'eau de la carte IGN sont insérées dans l'atlas cartographique des zones humides et des cours d'eau qui accompagne le rapport. Les cours d'eau sont classés en six catégories :

- **IGN** : Pour les cours d'eau présents sur la carte IGN au 1/25 000.
- **Ajouté** : Pour les ruisseaux répondant aux critères du SAGE mais ne figurant pas sur les cartes IGN au 1/25 000.
- **Supprimé** : Pour les cours d'eau présents sur les cartes IGN mais ne présentant pas les caractéristiques de cours d'eau (rare)
- **Busé** : pour les cours d'eau ayant fait l'objet d'un busage important (les traversées de routes ne sont pas prises en compte).
- **Biez** : Pour les fossés en eau se situant dans un marais.

Les linéaires de cours d'eau sont également répertoriés sur la carte des zones humides au 1/5000^{ème} fournie avec ce rapport.

3.2 Résultats

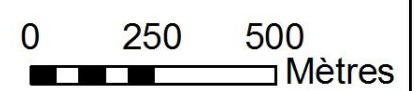
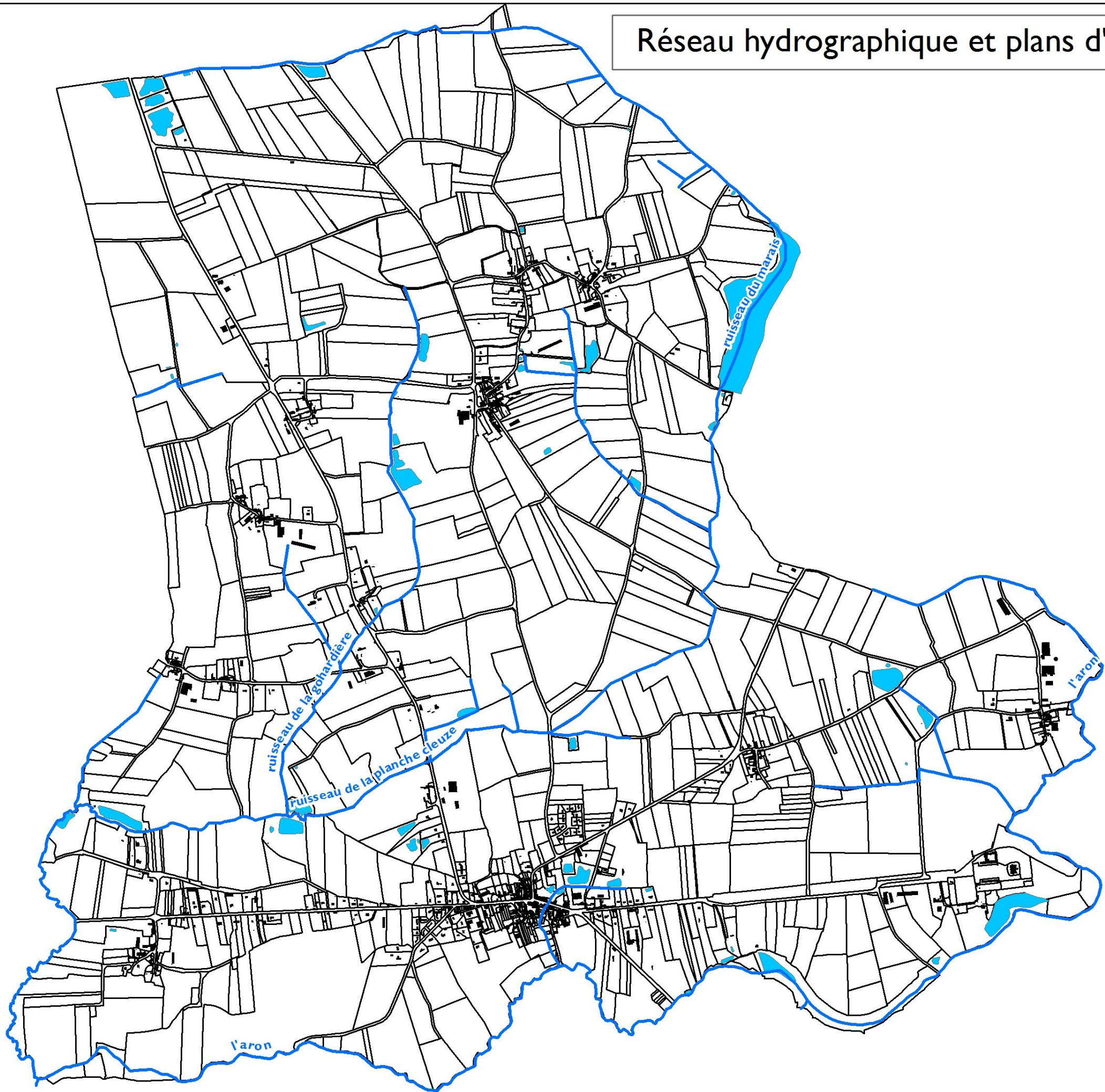
Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'inventaire des cours d'eau de l'IAV en fonction de leur classification :

Type	Longueur (km)
IGN	24,03
Ajout	2,74
Busé	0,03
Total	26,80

La commune compte un linéaire de cours d'eau d'environ 27 km dont presque 3 km n'étaient pas inventoriés par l'IGN. Plus de 10% des cours d'eau n'étaient pas recensés.



Réseau hydrographique et plans d'eau recensés



4 Synthèse des données

L'inventaire a permis de délimiter **64 ha** de zones humides que compte la commune. Malgré les drainages, les remblais et autres destructions de zones humides qu'a subit le territoire de Saint-Sulpice-des-Landes, **5,6% de la superficie communale est classé en zone humide**. Ce résultat est à pondérer par le fait que plus d'un quart des zones humides sont des plans d'eau artificiels. La part réelle de zones humides est donc plus proche de 3,5% de la superficie communale.

L'inventaire des cours d'eau a permis de mettre en évidence plus de 2km de cours d'eau non présent sur les cartes IGN, soit 10% du linéaire de cours d'eau de la commune. Cette mise à jours était donc indispensable pour la prise en compte de l'ensemble du chevelu que ce soit pour les activités agricoles (bande enherbé, ZNT, etc..) ou pour les projets d'aménagements en général.

L'intégration du périmètre des zones humides dans les documents d'urbanisme permettra de maîtriser les règles à respecter pour l'usage des terrains humides. Interdiction de remblai, d'affouillement et d'assèchement seront les règles de base à appliquer à ces zones.

Annexes

Annexe 1 : Format et définition des données géographiques

Annexe 2 : Rappel réglementaire sur les zones humides et les cours d'eau

Annexe 1 : Format et définition des données géographiques

L'ensemble des données géographiques sont géoréférencées selon le système de projection conforme Lambert II étendu.

Couche SIG « TRONCON_EAU_stsulpice »

Cette couche d'information géographique a été réalisée par extraction de la couche TRONCON_COURS_EAU de l'IGN fournit par le Syndicat de Bassin Versant de La Chère et mise à jours par l'IAV en 2007.

Couche SIG « stsulpice_milieux »

Cette couche est conçue d'après les relevés réalisés sur le terrain et numérisés sur fond BDOOrtho (IGN) 1/5 000 et du cadastre numérisé de la commune.

Les unités sont représentées sous formes de polygones. Chaque polygone représente une unité végétale (prairie, bois, lande etc...) caractérisée selon le code CORINE Biotope.

Nom du champ	Type de champ	Signification du champ	Exemple
shape	polygone		
ID	numéro unique		
Appell_courante	texte	Appellation courante, d'après le « Guide à l'usage des acteurs locaux » élaboré par l'Institution du SAGE Blavet,	Ex : prairie humide à joncs, mégaphorbiaie, roselière à baldingère...
Code_corine	texte	Code de la typologie Corine	
humide	Oui/non	L'unité est-elle humide ou non ?	
Surface_ha	flottant	Surface de chaque polygone en ha	

Le champ « humide » permet d'inclure dans l'inventaire, selon l'avis du groupe de pilotage, des éléments ne pouvant pas directement répondre au critère de « zone humide » mais ayant un lien très direct avec une zone humide adjacente et qu'il est nécessaire de préserver.

Couche SIG « table_ZH »

Les unités de cette couche correspondent à des ensembles cohérents et homogènes de milieux humides, du point de vue du fonctionnement hydrologique, biologique et des usages). Cette couche est conçue par regroupement des polygones de la couche « stsulpice_milieux » selon les critères définis page 16 dans la présentation de l'inventaire.

Nom du champ	type	Définition	Descripteur à sélectionner et saisir
Nom	texte	nom du site (connu par les habitants)	
shape	polygone	champ spécifique au logiciel arcview	
ID	Numéro unique	Numéro unique attribué automatiquement	
Autre_appell	texte	autre appellation du site (ZNIEFF, etc.)	
auteur	texte	nom de l'auteur (+ éventuellement structure)	
visite	texte	mois et année (ex : juin 2006)	

departement	texte	département en toutes lettres	
communes	texte	Liste des communes	
bv	texte	code du bassin versant d'après le référentiel de l'Agence de l'Eau	
Crit_topo	Oui/non	la topographie : est-ce l'un des principaux critères appliqués pour la délimitation du site ?	
Crit_hydro	Oui/non	l'hydrologie : est-ce l'un des principaux critères appliqués pour la délimitation du site ?	
Crit_inond	Oui/non	la périodicité des inondations homogène sur la zone :est-ce l'un des principaux critères appliqués pour la délimitation du site ?	
Crit_pedo	Oui/non	la présence de sols hydromorphes : est-ce l'un des principaux critères appliqués pour la délimitation du site ?	
Crit_veg	Oui/non	la présence d'une végétation hygrophile : est-ce l'un des principaux critères appliqués pour la délimitation du site ?	
Superficie	nombre	superficie en hectares du site	
superficieZH	nombre	superficie en hectares des milieux humides	
Longueur	nombre	longueur du cours d'eau concerné si le site concerne un tronçon de vallée, en mètres	
Typo_SDAGE	Texte (mémo)	liste du type de zone humide d'après la typologie SDAGE cf annexe 3	
Typo_sage_corine	Texte (mémo)	Appellation courante, d'après le « Guide à l'usage des acteurs locaux » élaboré par le SAGE Blavet et le code corine biotope correspondant	
Description	Texte (mémo)	Commentaires et précisions sur le site : localisation du site d'après les hameaux voisins, description paysagère du site, l'agencement des milieux, leur stade d'évolution, etc.	
plantes	Texte (mémo)	liste des plantes remarquables (nom latin) avec leur statut de protection	
animaux	Texte (mémo)	liste des animaux remarquables (nom vernaculaire) avec leur statut de protection	
Envt_bois	Oui/non	La zone humide est-elle environnée ou contiguë à des bois ?	
Envt_cult	Oui/non	La zone humide est-elle environnée ou contiguë à des cultures ?	
Envt_prairies	Oui/non	La zone humide est-elle environnée ou contiguë à des prairies ?	
Envt_urb	Oui/non	La zone humide est-elle environnée ou contiguë à des espaces urbanisés ?	
Envt_autres	Oui/non	La zone humide est-elle environnée ou contiguë à un autre type d'espace ?	
Intere_crues	Oui/non	La zone humide tient-elle un rôle marqué dans l'expansion des crues ?	
Intere_ruissel	Oui/non	La zone humide tient-elle un rôle marqué dans le ralentissement du ruissellement ?	
Intere_etiag	Oui/non	La zone humide tient-elle un rôle marqué dans le soutien d'étiage ?	

Intere_epur	Oui/non	La zone humide tient-elle un rôle marqué dans l'épuration des eaux ?	
Intere_erosion	Oui/non	La zone humide tient-elle un rôle marqué contre l'érosion ?	
Comm	Texte (mémo)	Commentaire général sur l'ensemble de la zone humide	

Format des données transmises

Les données fournies avec le rapport sur CD-rom sont transmises aux trois formats les plus utilisés et compatibles avec de nombreux logiciels.

- Format Arcview : Sous forme de géodatabase. Une seule géodatabase contenant toutes les données.
- Format Mapinfo : format *.tab* pour les données géographiques et *.dbf* pour la table_ZH
- Format Autocad : Les couches « *StSulpice_milieux* » et « *TRONCON_COURS_EAU_stsulpice* » sont fournies au format *.dxf*

Annexe 2 : Fiches zones humides

Identification du site

Nom:

Autre appellation:

Référence:

Bassin versant:

Département:

Commune(s):

Superficie zone humide ha

Délimitation du site

Auteur:
nom de la personne (structure)

Date de visite:
mois + année

Critères

- 1- topographie, géologie, géomorphologi
- 2- hydrologie (balance des eaux, zone de crues, nappe)
- 3- périodicité des inondation
- 4- présence de sols hydromorphe
- 5- présence de végétation hygrophile

Milieux *Selon le ode Corine biotopes correspondant*

Plantations de peupliers, prairies humides modifiées, prairies à jonc acutiflore, saulaies, plans d'eau.

Description:

Espèces végétales remarquables:
nom latin - statut de protection ou de rareté/menace

Espèces animales remarquables:
nom vernaculaire - statut de protection ou de rareté/menace

Environnement de la zone humide

- Bois
- Autres
- Prairies permanente
- Urbanisation
- Cultures

Intérêt hydrologique

- 41 - expansion naturelle des crue
- 42 - ralentissement du ruisselleme
- 43 - soutien naturel d'étiag
- 44 - fonctions d'épuration
- 51 - rôle naturel contre l'érosio

Commentaires :

Deux cours d'eau ont été recensés mais n'étaient pas présents sur les cartes IGN.

Identification du site

Nom:

Autre appellation:

Référence:

Bassin versant:

Département:

Commune(s):

Superficie zone humide ha

Délimitation du site

Auteur:
nom de la personne (structure)

Date de visite:
mois + année

Critères

- 1- topographie, géologie, géomorphologie
- 2- hydrologie (balance des eaux, zone de crues, nappe)
- 3- périodicité des inondation
- 4- présence de sols hydromorphe
- 5- présence de végétation hygrophile

Milieux *Selon le ode Corine biotopes correspondant*

Plans d'eau, bois marécageux d'aulnes, prairies à joncs diffus, bois humides.

Description:

Espèces végétales remarquables:
nom latin - statut de protection ou de rareté/menace

Espèces animales remarquables:
nom vernaculaire - statut de protection ou de rareté/menace

Environnement de la zone humide

- Bois
- Autres
- Prairies permanente
- Urbanisation
- Cultures

Intérêt hydrologique

- 41 - expansion naturelle des crues
- 42 - ralentissement du ruissellement
- 43 - soutien naturel d'étiage
- 44 - fonctions d'épuration
- 51 - rôle naturel contre l'érosion

Commentaires :

Identification du site

Nom:
Autre appellation:
Référence:
Bassin versant:

Département:
Commune(s):
Superficie zone humide ha

Délimitation du site

Auteur:
nom de la personne (structure)

Date de visite:
mois + année

Critères

- 1- topographie, géologie, géomorphologi
- 2- hydrologie (balance des eaux, zone de crues, nappe)
- 3- périodicité des inondation
- 4- présence de sols hydromorphe
- 5- présence de végétation hygrophile

Milieux *Selon le ode Corine biotopes correspondant*

Prairies humides eutrophes, pâtures à grands joncs, prairies à jonc acutiflore, bois humides, saulaies, plans d'eau.

Description: Ensemble de prairies humides le long du ruisseau de la Gohardière. Les drainages ont modifiés l'étendue des zones humides jusqu'à récemment. Aucun des 2 principaux plans d'eau n'est situé au fil de l'eau du ruisseau. A noter que le trop plein de la carrière située en amont, est dirigé vers ce ruisseau.

Espèces végétales remarquables:
nom latin - statut de protection ou de rareté/menace

Espèces animales remarquables:
nom vernaculaire - statut de protection ou de rareté/menace

Environnement de la zone humide

- Bois
- Autres
- Prairies permanente
- Urbanisation
- Cultures

Intérêt hydrologique

- 41 - expansion naturelle des crue
- 42 - ralentissement du ruisselleme
- 43 - soutien naturel d'étiag
- 44 - fonctions d'épuration
- 51 - rôle naturel contre l'érosio

Commentaires :

Identification du site

Nom:
Autre appellation:
Référence:
Bassin versant:

Département:
Commune(s):
Superficie zone humide: ha

Délimitation du site

Auteur:
nom de la personne (structure)

Date de visite:
mois + année

Critères

- 1- topographie, géologie, géomorphologi
- 2- hydrologie (balance des eaux, zone de crues, nappe)
- 3- périodicité des inondation
- 4- présence de sols hydromorphe
- 5- présence de végétation hygrophile

Milieux *Selon le ode Corine biotopes correspondant*

Prairies humides eutrophes, pâtures à grands joncs, prairies humides modifiées, prairies à joncs diffus, cultures sur sols hydromorphes, plans d'eau, saulaies, plantations de peupliers, bois humides.

Description: Ensemble de prairies humides reparti le long du ruisseau de la Planche Cleuze. Les 11 plans d'eau recensés dans ce secteur ne son pas situés au fil de l'eau du ruisseau mais ont parfois nécessités la déviation et le calibrage du ruisseau. C'est le plus grand ensemble de prairie humide de la commune malgré l'impact négatif des drainages et des aménagements hydrauliques sur l'étendue des zones humides.

Espèces végétales remarquables:
nom latin - statut de protection ou de rareté/menace

Espèces animales remarquables:
nom vernaculaire - statut de protection ou de rareté/menace

Environnement de la zone humide

- Bois
- Autres
- Prairies permanente
- Urbanisation
- Cultures

Intérêt hydrologique

- 41 - expansion naturelle des crue
- 42 - ralentissement du ruisselleme
- 43 - soutien naturel d'étiag
- 44 - fonctions d'épuration
- 51 - rôle naturel contre l'érosio

Commentaires :

Identification du site

Nom: Landes de Bonne Fontaine
Autre appellation:
Référence: 05
Bassin versant: L'Aron et ses affluents

Département: Ille et Vilaine
Commune(s): Saint-sulpice des Landes
Superficie zone humide: 3.64 ha

Délimitation du site

Auteur: dmEAU
nom de la personne (structure)

Date de visite: Hiver 2010
mois + année

Critères

- 1- topographie, géologie, géomorphologi
- 2- hydrologie (balance des eaux, zone de crues, nappe)
- 3- périodicité des inondation
- 4- présence de sols hydromorphe
- 5- présence de végétation hygrophile

Milieux *Selon le ode Corine biotopes correspondant*

Bois de bouleau humides, prairies à jonc acutiflore, prairies à jonc diffus, mares, plantations de résineux, cultures sur sols hydromorphe.

Description: Ensemble de bois humides en tête de bassin versant. Le cours d'eau de la carte IGN a été prolongé au travers de la zone humide. Le bois de bouleaux prend place sur des sols très hydromorphes, tourbeux. Les cultures et les amangénements récents (drainage enterré, création de fossé drainant) limite l'emprise des zones humides.

Espèces végétales remarquables:
nom latin - statut de protection ou de rareté/menace

Espèces animales remarquables:
nom vernaculaire - statut de protection ou de rareté/menace

Environnement de la zone humide

- Bois
- Autres
- Prairies permanente
- Urbanisation
- Cultures

Intérêt hydrologique

- 41 - expansion naturelle des crue
- 42 - ralentissement du ruisselleme
- 43 - soutien naturel d'étiag
- 44 - fonctions d'épuration
- 51 - rôle naturel contre l'érosio

Commentaires :

Identification du site

Nom:
Autre appellation:
Référence:
Bassin versant:

Département:
Commune(s):

Superficie zone humide ha

Délimitation du site

Auteur:
nom de la personne (structure)

Date de visite:
mois + année

Critères

- 1- topographie, géologie, géomorphologi
- 2- hydrologie (balance des eaux, zone de crues, nappe)
- 3- périodicité des inondation
- 4- présence de sols hydromorphe
- 5- présence de végétation hygrophile

Milieux *Selon le ode Corine biotopes correspondant*

Description:

Espèces végétales remarquables:
nom latin - statut de protection ou de rareté/menace

Espèces animales remarquables:
nom vernaculaire - statut de protection ou de rareté/menace

Environnement de la zone humide

- Bois
- Autres
- Prairies permanente
- Urbanisation
- Cultures

Intérêt hydrologique

- 41 - expansion naturelle des crue
- 42 - ralentissement du ruisselleme
- 43 - soutien naturel d'étiag
- 44 - fonctions d'épuration
- 51 - rôle naturel contre l'érosio

Commentaires :

Identification du site

Nom:
Autre appellation:
Référence:
Bassin versant:

Département:
Commune(s):

Superficie zone humide ha

Délimitation du site

Auteur:
nom de la personne (structure)

Date de visite:
mois + année

Critères

- 1- topographie, géologie, géomorphologi
- 2- hydrologie (balance des eaux, zone de crues, nappe)
- 3- périodicité des inondation
- 4- présence de sols hydromorphe
- 5- présence de végétation hygrophile

Milieux *Selon le ode Corine biotopes correspondant*

Description:

Espèces végétales remarquables:
nom latin - statut de protection ou de rareté/menace

Espèces animales remarquables:
nom vernaculaire - statut de protection ou de rareté/menace

Environnement de la zone humide

- Bois
- Autres
- Prairies permanente
- Urbanisation
- Cultures

Intérêt hydrologique

- 41 - expansion naturelle des crue
- 42 - ralentissement du ruisselleme
- 43 - soutien naturel d'étiag
- 44 - fonctions d'épuration
- 51 - rôle naturel contre l'érosio

Commentaires :

Identification du site

Nom:
Autre appellation:
Référence:
Bassin versant:

Département:
Commune(s):

Superficie zone humide ha

Délimitation du site

Auteur:
nom de la personne (structure)

Date de visite:
mois + année

Critères

- 1- topographie, géologie, géomorphologi
- 2- hydrologie (balance des eaux, zone de crues, nappe)
- 3- périodicité des inondation
- 4- présence de sols hydromorphe
- 5- présence de végétation hygrophile

Milieux *Selon le ode Corine biotopes correspondant*

Description:

Espèces végétales remarquables:
nom latin - statut de protection ou de rareté/menace

Espèces animales remarquables:
nom vernaculaire - statut de protection ou de rareté/menace

Environnement de la zone humide

- Bois
- Autres
- Prairies permanente
- Urbanisation
- Cultures

Intérêt hydrologique

- 41 - expansion naturelle des crue
- 42 - ralentissement du ruisselleme
- 43 - soutien naturel d'étiag
- 44 - fonctions d'épuration
- 51 - rôle naturel contre l'érosio

Commentaires :

Identification du site

Nom: L'Aron en aval du bourg
Autre appellation:
Référence: 09
Bassin versant: L'Aron et ses affluents

Département: Ille et Vilaine
Commune(s): Saint-sulpice des Landes

Superficie zone humide 1.37 ha

Délimitation du site

Auteur: dmEAU
nom de la personne (structure)

Date de visite: Hiver 2010
mois + année

Critères

- 1- topographie, géologie, géomorphologi
- 2- hydrologie (balance des eaux, zone de crues, nappe)
- 3- périodicité des inondation
- 4- présence de sols hydromorphe
- 5- présence de végétation hygrophile

Milieux *Selon le ode Corine biotopes correspondant*

Bois marécageux, bois humides, prairies humides.

Description:

Prairies et bois humides résiduels en bordure de l'Aron. Ces zones sont également inondables. Presque tout le linéaire de l'Aron est bordé dans ce secteur par une ripisylve en rideau composée de peuplier, de frêne et de chêne principalement.

Espèces végétales remarquables:

nom latin - statut de protection ou de rareté/menace

Espèces animales remarquables:

nom vernaculaire - statut de protection ou de rareté/menace

Environnement de la zone humide

- Bois
- Autres
- Prairies permanente
- Urbanisation
- Cultures

Intérêt hydrologique

- 41 - expansion naturelle des crue
- 42 - ralentissement du ruisselleme
- 43 - soutien naturel d'étiag
- 44 - fonctions d'épuration
- 51 - rôle naturel contre l'érosio

Commentaires :

Identification du site

Nom:

Autre appellation:

Référence:

Bassin versant:

Département:

Commune(s):

Superficie zone humide ha

Délimitation du site

Auteur:
nom de la personne (structure)

Date de visite:
mois + année

Critères

- 1- topographie, géologie, géomorphologi
- 2- hydrologie (balance des eaux, zone de crues, nappe)
- 3- périodicité des inondation
- 4- présence de sols hydromorphe
- 5- présence de végétation hygrophile

Milieux *Selon le ode Corine biotopes correspondant*

Description:

Ensemble de 5 petite mares et plans d'eau à proximité directe du bourg. Elle sont entretenues comme dans un parc. Un cours d'eau été identifié dans cette zone humide aménagée. Il est busé sous le bourg sur 250 m et rejoint l'Aron à 200 m du bourg. Ces mares peuvent être un habitat de reproduction pour certains amhibiens comme le crapaud commun, la salamandre ou les grenouilles vertes. L'utilisation de prduits phytosanitaire soit être proscrit dans ce petit parc.

Espèces végétales remarquables:

nom latin - statut de protection ou de rareté/menace

Espèces animales remarquables:

nom vernaculaire - statut de protection ou de rareté/menace

Environnement de la zone humide

- Bois
- Autres
- Prairies permanente
- Urbanisation
- Cultures

Intérêt hydrologique

- 41 - expansion naturelle des crue
- 42 - ralentissement du ruisselleme
- 43 - soutien naturel d'étiag
- 44 - fonctions d'épuration
- 51 - rôle naturel contre l'érosio

Commentaires :

Identification du site

Nom:
Autre appellation:
Référence:
Bassin versant:

Département:
Commune(s):

Superficie zone humide ha

Délimitation du site

Auteur:
nom de la personne (structure)

Date de visite:
mois + année

Critères

- 1- topographie, géologie, géomorphologi
- 2- hydrologie (balance des eaux, zone de crues, nappe)
- 3- périodicité des inondation
- 4- présence de sols hydromorphe
- 5- présence de végétation hygrophile

Milieux *Selon le ode Corine biotopes correspondant*

Description:

Espèces végétales remarquables:
nom latin - statut de protection ou de rareté/menace

Espèces animales remarquables:
nom vernaculaire - statut de protection ou de rareté/menace

Environnement de la zone humide

- Bois
- Autres
- Prairies permanente
- Urbanisation
- Cultures

Intérêt hydrologique

- 41 - expansion naturelle des crue
- 42 - ralentissement du ruisselleme
- 43 - soutien naturel d'étiag
- 44 - fonctions d'épuration
- 51 - rôle naturel contre l'érosio

Commentaires :

Annexe 3 : Rappel réglementaire sur les zones humides et les cours d'eau

➤ **Précision des critères de définition et de délimitation des zones humides.** Guide méthodologique et définition ; liste de plante hygrophile, d'habitats et de sols pouvant être caractérisés comme des zones humides.

Arrêté du 24 juin 2008 *modifié par l'arrêté du 1 octobre 2009* en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

➤ **Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires** (Insecticide, herbicide...) à moins d'un mètre de tous fossés (sec ou humide), des cours d'eau et des plans d'eau.

Arrêté préfectoral du 9 février 2007

➤ Tous **travaux sur un cours d'eau, busage, curage, déviation**, etc. ...doivent faire l'objet d'une déclaration ou d'une demande d'autorisation auprès de la police de l'eau (DDAF) en fonction de la nature et de l'importance des travaux à réaliser, mais aussi en fonction du cours d'eau lui-même. Contacter directement la police de l'eau (DDAF) pour connaître les démarches à suivre.

Code de l'environnement article R214-1.

➤ Toutes **créations, vidanges ou curages de plan d'eau** doivent faire l'objet d'une déclaration ou d'une demande d'autorisation auprès de la police de l'eau (DDAF) en fonction de la nature et de l'importance des travaux à réaliser.

Code de l'environnement article R214-1.

➤ Tous **travaux affectant une zone humide** (assèchement, mise en eau, remblai ou imperméabilisation) sont soumis à déclaration ou autorisation selon superficie de la zone humide.

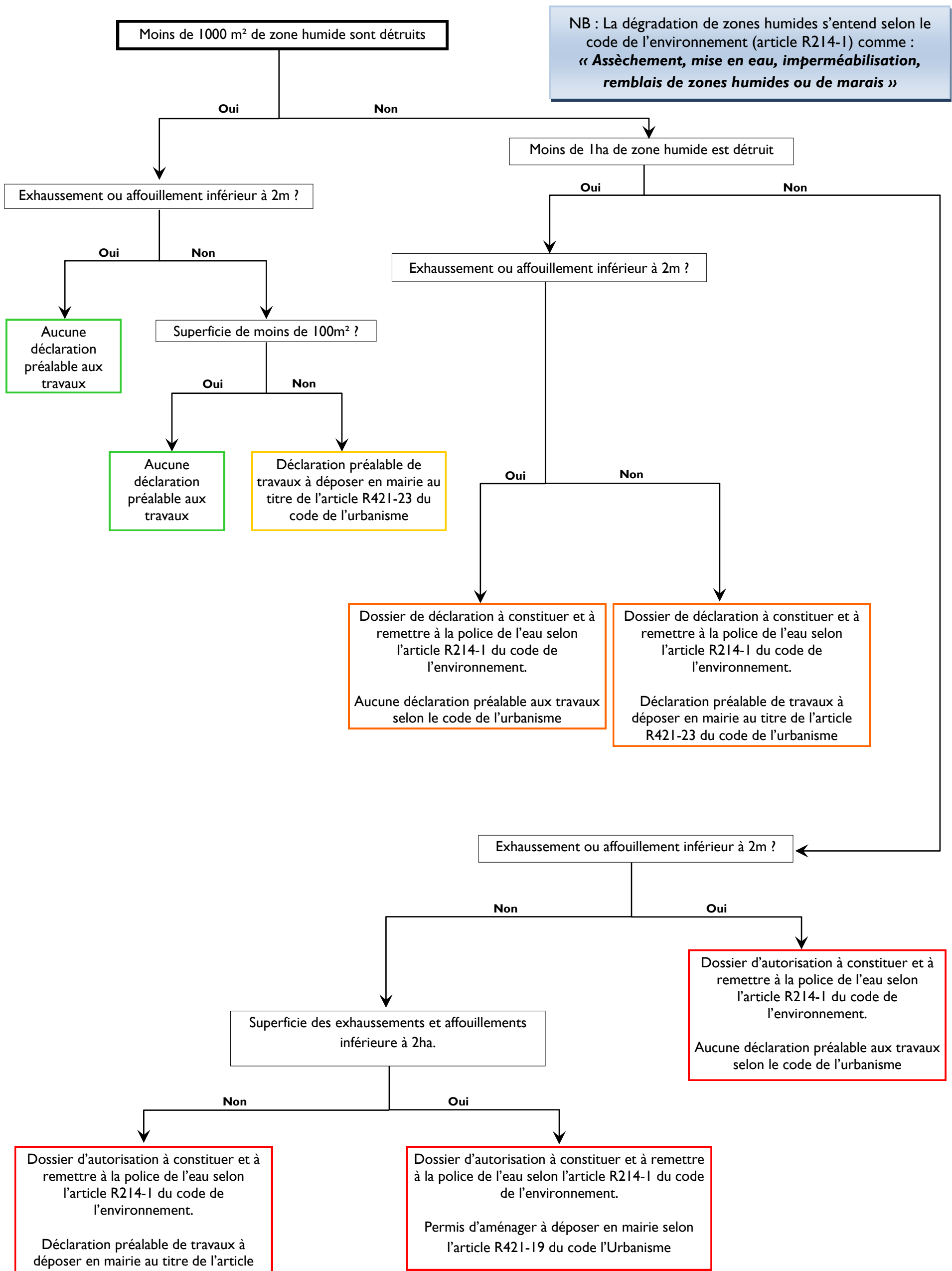
Déclaration pour des surfaces de 0,1 à moins de 1 Ha
Autorisation pour des surfaces supérieures à 1 Ha

Code de l'environnement article R-214-1.

➤ Consulter les **règlements des nouveaux documents d'urbanisme** pour connaître les règles spécifiques qui s'appliquent aux zones humides sur votre commune. Ils reprennent le plus souvent les règles citées précédemment en les adaptant parfois au contexte local.

NB : Cette liste ne se veut pas exhaustive en matière de réglementation applicable aux cours d'eau et aux zones humides, mais elle reprend les principaux textes.

Dégradation de zone humide Clé dichotomique d'aide



Création de plan d'eau Clé dichotomique d'aide

